



12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

## DECISION DU MAIRE n°2024/04

### MAPA MISSION COORDINATION SPS Nouveau groupe scolaire

**Le Maire de COURNONTERRAL :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 n°D2023-66, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

**Considérant** la nécessité de disposer d'un coordonnateur Sécurité Protection Santé pour la construction du nouveau groupe scolaire,

**Considérant** l'offre technique et financière du Cabinet APAVE du 26 février 2024 (n°2286148.1) qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De conclure avec le Cabinet APAVE, sise 6 rue du Général Audran – 92412 COURBEVOIE Cedex, un marché passé en procédure adaptée pour un montant de 5827,50 € HT relatif à la mission de coordination SPS pour le groupe scolaire selon devis du 26 février 2024 (n°2286148.1).

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à COURNONTERRAL, le 29/02/2024



Le Maire



William ARS